

Maisons-Alfort, le 5 août 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail relatif à la demande de mise à jour des conditions
d'emploi de la préparation phytopharmaceutique
KARVA, générique de ROVRAL AQUA FLO.**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par CHEMINOVA AGRO France SAS, relatif à une demande de mise à jour des conditions d'emploi de la préparation « **KARVA** ».

Considérant que cette préparation a une autorisation de mise sur le marché (AMM n°2130043) en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant que cette préparation est un générique du produit de référence « **ROVRAL AQUA FLO** », dont l'autorisation de mise sur le marché n° 9200262, détenue par BASF AGRO SAS, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'avis de l'Anses n°2011-0115 du 13 décembre 2012 relatif à la demande de modification des conditions d'emploi de la préparation « **ROVRAL AQUA FLO** » ;

L'ANSES émet un avis favorable à la demande 2014-0840 de modifications des conditions d'emploi de la préparation KARVA (AMM 2130043), déposée par CHEMINOVA AGRO France SAS, pour le cumul d'une application foliaire et d'un traitement des semences et/ou des plants sur les cultures chou de Bruxelles, chou chinois, concombre, cornichon, courgette, échalote, haricot (frais, avec gousse), laitue, mâche, oignon, persil, pois (frais, avec et sans gousse), poivron, scarole, tomate, haricot et pois secs dans les mêmes conditions que pour son produit de référence ROVRAL AQUA FLO (AMM 9200262), détenu par BASF AGRO SAS.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : KARVA,PMOD.